



UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG - ENTZHEIM

BP 60131 67960 Entzheim - contact@ufnase.fr

www.ufnase.fr

Bulletin aux adhérents
Octobre 2024

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature de l'environnement et du cadre de vie

L'EDITORIAL

Francis ROHMER
Président de l'UFNA SE

Remplacement du protocole d'accord sur les vols de nuit par un arrêté ministériel plus restrictif

En 2024, les vols de nuit commerciaux continuent d'augmenter et atteignent un nombre encore jamais égalé.

Devant cette situation, nous envisageons de demander que le protocole d'accord sur les vols de nuit, conclu en 2019, soit remplacé par un arrêté ministériel fixant des règles d'exploitation nocturne de l'aéroport plus contraignantes.

Si un tel arrêté ne supprimerait pas totalement les dérogations justifiées pour certains vols nocturnes, il permettrait néanmoins l'application de sanctions financières aux compagnies qui ne respecteraient pas les règles.

En 2019, au moment de la signature du second protocole d'accord sur les vols de nuit, l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporquaires) qui avait accompagné la démarche, avait pris l'engagement, après une période probatoire d'application du protocole, d'enclencher la procédure pour l'éla-

boration d'un arrêté ministériel portant restrictions d'exploitation.

Force est de constater que le protocole de 2019 n'est pas satisfaisant pour les riverains puisque année après année, les nuisances liées aux vols de nuit sont en augmentation. Si la direction de l'aéroport affirme le respecter à la lettre, elle n'en respecte toutefois pas l'esprit, qui est de préserver les riverains des nuisances sonores nocturnes.

L'UFNASE estime que le moment est venu de mettre en place un tel arrêté comme c'est déjà le cas sur plusieurs autres aéroports français dont notamment Bâle-Mulhouse et Nantes.

L'UFNASE assure quasiment seule le suivi des vols nocturnes, en s'appuyant sur le protocole actuel. L'association n'est pas assez entendue par les exploitants de la plateforme, plutôt attentifs aux exigences commerciales, quand elle exige la diminution des vols programmés tardivement. De surcroît, l'UFNASE n'est pas éternelle et ne pourra pas

indéfiniment assurer le rôle de gendarme.

Nous avons d'ores et déjà engagé les discussions avec les maires pour connaître leur position. Inscrire dans la loi les conditions d'exploitation nocturne de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim garantirait le respect des règles dans l'avenir. Une démarche conjointe avec les maires aurait plus de chance de succès et traduirait la volonté d'avancer ensemble.

La démarche sera longue puisque c'est la Direction Générale de l'Aviation Civile qui instruira la demande et la soumettra au Ministère des Transports et de l'Environnement. Elle nécessitera également l'approbation par les instances européennes.

Quel que soit le positionnement des élus, l'UFNASE est déterminée et mettra tout en œuvre pour obtenir cet arrêté ministériel portant restrictions d'exploitation. Nous aurons bien entendu besoin de votre soutien pour faire aboutir cet arrêté.



UNE NOUVELLE PLATEFORME SYMBIOSE

Lorsque vous êtes réveillé la nuit par le bruit d'un avion, pensez à noter l'heure. Si vous vous réveillez sans motif apparent, pensez à noter l'heure aussi, car ce pourrait bien être le bruit d'un avion qui vous a tiré du sommeil et vous pouvez le vérifier.

Depuis juillet 2024, vous pouvez consulter en temps réel (avec un décalage de 30 minutes), et durant un mois, les arrivées et les départs des avions.

Vous pouvez ainsi vérifier s'il s'agit d'un avion, et lequel, qui a perturbé votre sommeil, en visionnant les vols qui ont eu lieu dans la période concernée sur la plateforme mise en ligne par l'aéroport de Strasbourg-Entzheim à l'adresse suivante :

<https://fst.aerovision.cloud/appmap>

L'utilisation de ce nouvel outil est assez aisée. Vous pourrez retracer un vol, avec sa trajectoire et ses niveaux de bruit enregistrés sur les trois stations de mesure. Si l'origine de la gêne est bien due à un avion, n'hésitez pas à envoyer une plainte au service environnement de l'aéroport, en mentionnant la date et l'heure, avec copie à l'UFNASE, aux adresses suivantes :

environnement@strasbourg.aeroport.eu

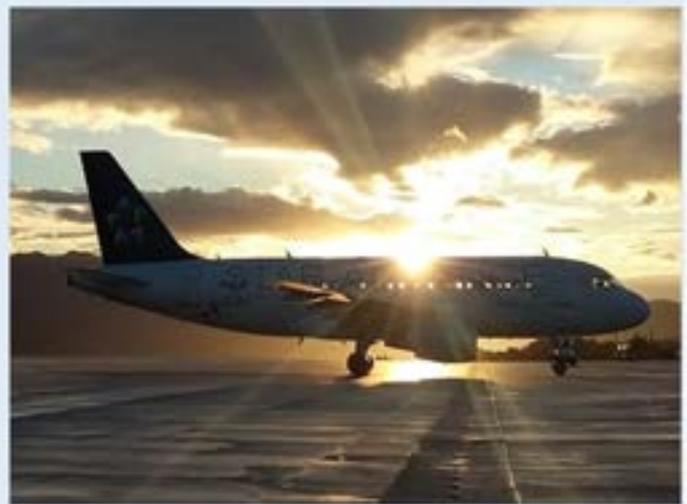
contact@ufnase.fr

Un guide d'utilisation et le lien vers le site Aérovision sont à votre disposition sur le site internet de l'aéroport :

<https://www.strasbourg.aeroport.fr/wp-content/uploads/2024/06/Consultation-en-ligne-Plate-forme-riverain.pdf>

(strasbourg.aeroport.eu / L'AÉROPORT / Démarche RSE / Développement durable / Bruit d'origine aéronautique)

Nous sommes satisfaits de cette avancée dont la mise en place avait bien tardé. Il est regrettable toutefois que ces données, disponibles 30 jours seulement, ne puissent être corrélées avec celles des bulletins mensuels SYMBIOSE dont les publications ont régulièrement plusieurs mois de retard.



← → ↻ fst.aerovision.cloud/appmap

AEROVISION 23°C 2,6 m/s mar. 27/08/2024 11:46:35 (DIRECT - 30 min)

Sélection de données ?

27/08/2024

04:45 → 12:15

↩ Revenir en direct Valider ma sélection ✓

Mon habitation

Stations de monitoring de bruit

Couches

Fonds de carte

ECHOS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (CCE)

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) a été marquée par un dialogue compliqué, voire tendu, entre l'UFNASE et la direction de l'aéroport appuyé par le Secrétaire général de la préfecture.

L'UFNASE a pointé des vols commerciaux nocturnes dont le nombre ne cesse de croître depuis le retrait du vol postal nocturne en décembre 2013. Elle a une nouvelle fois dénoncé les vols programmés très tardivement, jusqu'à 23h55. La majorité de ceux-ci revenant inévitablement en retard, en pleine nuit, particulièrement durant la période estivale en raison du trafic aérien saturé.

La direction de l'aéroport, quant à elle, a mis en avant un nombre de vols nocturnes commerciaux inférieur, restant, selon elle, dans la limite de ce que l'aéroport a toujours connu. Elle a tenté de démontrer que la nuisance globale n'avait pas augmenté, estimant que le nombre de vols commerciaux actuels était équivalent aux mouvements du vol postal supprimés en 2013.

Ces deux lectures divergentes des mêmes chiffres ont échauffé les esprits. Les gestionnaires de l'aéroport affirmant que les représentants des riverains manquaient « d'honnêteté intellectuelle » au travers des chiffres qu'ils présentaient et « travaillaient » contre l'aéroport en appelant à l'instauration d'un arrêté ministériel pour redéfinir des règles plus sévères. L'UFNASE, elle, reprochant à l'aéroport de trahir l'esprit du protocole de 2019,

en programmant des vols à des horaires tardifs pour lesquels les arrivées en retard en pleine nuit sont inévitables.

Deux logiques se sont donc affrontées, l'une en faveur du bilan commercial de l'aéroport, encore marqué par les années COVID, l'autre cherchant à préserver la santé publique et la qualité de vie des riverains. Deux argumentations qui méritent d'être entendues, mais qui paraissent inconciliables au regard des pratiques actuelles des compagnies lowcost.

Nul doute, pourtant, que les acteurs de l'aéroport ne soient pas sensibles à nos arguments, mais leur position de dépendance à l'égard des compagnies, et en particulier de VOLOTEA qui se trouve dans une situation dominante en assurant 70% du trafic passager, ne leur permet pas d'imposer leurs règles. Nul doute, aussi, que le représentant de l'État ne puisse agir autrement que de défendre inconditionnellement la plateforme dont il reste propriétaire ainsi que la Société d'exploitation de l'aéroport dont il est le principal actionnaire.

Il apparaît que M. Paubelle, Président de l'aéroport, et M. Duhamel, Secrétaire Général de la Préfecture et Président de la CCE n'acceptent guère la contradiction alors que l'UFNASE est pleinement dans son rôle lorsqu'elle défend la qualité de vie et le droit au sommeil des riverains de l'aéroport et des habitants survolés par les avions.

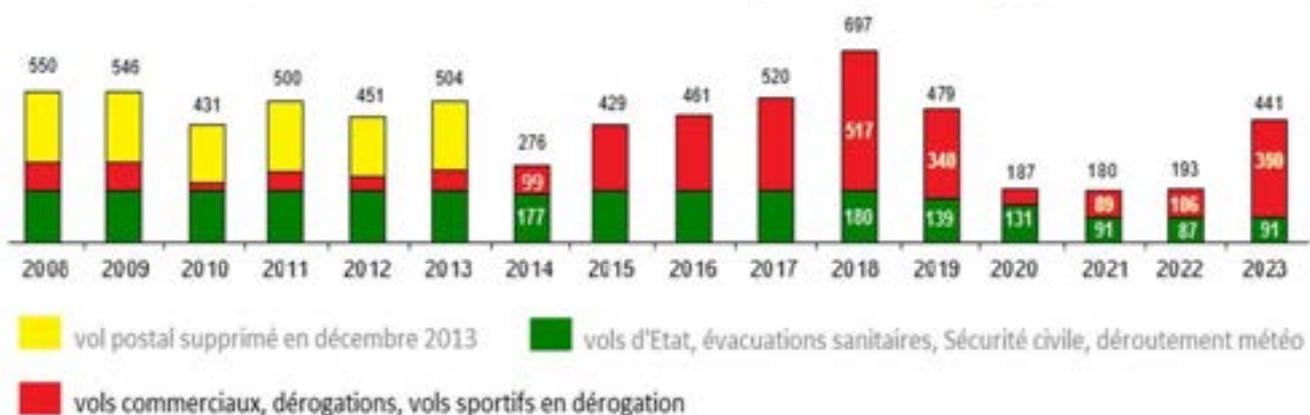
L'UFNASE ne remet pas en cause l'utilité et le développement de l'aéroport d'Entzheim pour le rayonnement de Strasbourg et de sa région mais demande que les vols commerciaux s'effectuent en journée et s'arrêtent la nuit entre 23h et 6h.

Pour le représentant de l'Etat, redresser l'équilibre financier d'une infrastructure essentielle à l'essor économique de l'Eurométropole et de la Région passe avant les nuisances subies par les riverains. L'UFNASE a pourtant amené la preuve que l'on peut faire mieux en citant les pratiques et les résultats de l'aéroport de Baden-Airport.

L'UFNASE tient à saluer l'action et les efforts réalisés par le service de l'environnement de l'aéroport malgré le peu de moyens humains et financiers dont il dispose. Ce service est souvent en première ligne pour répondre aux plaintes des riverains et aux demandes de renseignements sur les vols nocturnes. Le travail fourni et la qualité du dialogue avec le personnel méritent d'être soulignés.

L'UFNASE forme le vœu que cette même qualité d'écoute et de dialogue puisse s'établir avec la direction de l'aéroport. Seuls un climat apaisé et une écoute réciproque sereine permettront de mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement maîtrisé de cet aéroport en difficulté, dans le respect de la qualité de vie des riverains et de la défense de la santé publique.

Evolution sur 15 ans, selon leur nature, du nombre de mouvements (atterrissages + décollages) nocturnes entre 23h et 6h



VOLS DE NUIT... TOUJOURS !

La Direction de l'aéroport a communiqué les chiffres du trafic pour les huit premiers mois de 2024. Les vols de nuit ont encore augmenté par rapport à 2023 surtout sur les mois de mai, juin, juillet et août.

Les vols en retard arrivés à Strasbourg-Entzheim après minuit atteignent des pics inacceptables :

- ⇒ 26 en mai 2024 contre 9 en mai 2023
- ⇒ 32 en juin 2024 contre 17 en juin 2023
- ⇒ 34 en juillet 2024 contre 25 en juillet 2023

Combien en août 2024 sachant qu'il y en a eu 21 en août 2023.

Cela représente une augmentation de 50%.

Alors qu'il y en avait 125 en 2023, on sera probablement à plus de 200 à fin 2024 !

NOUVELLES DESTINATIONS

Pour la saison hiver 2024-2025, à partir d'octobre 2024, l'aéroport annonce de nouvelles destinations au départ de Strasbourg-Entzheim :

- ⇒ MARSEILLE par la compagnie TWINJET tous les jours sauf samedi (VOLOTEA assure déjà des liaisons avec Marseille)
- ⇒ BREST par VOLOTEA 2 fois par semaine
- ⇒ ALGER par TRANSAVIA 2 fois par semaine
- ⇒ OUJDA par ASL AIRLINES 1 fois par semaine

Et par la Compagnie EASYJET qui se développe à Entzheim :

- ⇒ LONDRES 3 fois par semaine (liaison également assurée par VOLOTEA)
- ⇒ NAPLES 2 fois par semaine
- ⇒ BARCELONE 4 fois par semaine (liaison également assurée par VOLOTEA et IBERIA)
- ⇒ NICE 5 fois par semaine (liaison également assurée par VOLOTEA)

Il est à espérer que ces nouvelles liaisons soient réalisées en cours de journée et non pas en fin de soirée.



COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD SUR LES VOLS DE NUIT

La commission de suivi de l'accord sur les vols de nuit s'est réunie le 11 juin 2024 en Mairie de Lingolsheim.

Le constat a été fait que les vols de nuit continuent à augmenter pour atteindre un nombre record en 2024, malgré un protocole qui interdit la programmation des décollages entre 23h30 et 6h et celle des atterrissages entre 0h et 6h.

Malheureusement, il arrive trop fréquemment que des avions soient en retard. C'est notamment le cas pour les deux avions de la compagnie VOLOTEA basés à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Les derniers retours de ces avions sont très souvent programmés trop

tardivement, jusqu'à 23h55, juste avant la limite de minuit. Lorsque ces avions ont pris du retard en cours de journée, ce qui est le cas pour plus de 50% d'entre eux, ils arrivent systématiquement après minuit, voire après 01 heure de la nuit, troublant le sommeil et causant le réveil de nombreux habitants survolés.

En 2023, il y a eu 228 vols entre 0h et 6h dont 125 arrivées en retard, 20 dérogations pour des vols dits « sportifs » et 65 évacuations sanitaires.

Parmi ces vols commerciaux en retard, 43 vols, programmés majoritairement à 23h55, sont arrivés après 0h30. Dix fois plus qu'il y a dix ans. Principales destinations incriminées : Nice, Bastia, Faro,

Marrakech. Statistiquement 60% des vols programmés après 23h45 accusent un retard de plus de 30 minutes. Nous avons rappelé notre demande, formulée depuis plusieurs années, de programmer plus tôt le soir les derniers vols retour de VOLOTEA, principale compagnie concernée. Malheureusement, la situation ne change pas, la direction de l'aéroport affirmant que le protocole de 2019 sur les vols de nuit est respecté à la lettre.

Nous avons aussi demandé une limitation plus stricte pour les vols dits « sportifs ». En effet nous avons constaté qu'il y avait souvent 2 vols dans la même nuit, l'un pour les joueurs et un deuxième pour les dirigeants. Il semble que le staff des actionnaires de Blue-Co accompagne les joueurs du Racing.